

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 10****Qui ont pris part aux délibérations : 10****Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 11/12/2023 à 18h30**

Le onze décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune de BASSE-RENTGEN, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire.

(Date de convocation : (30.11.2023).

Étaient présents : MM : Charles DELION, Jean-Paul FEIPPEL, Eric GONAND, Jeannot OESTREICHER, Serge STAUDT

MMES : DORY Magdalena, Marie-Caroline DUMAS, Adeline HENRY, Anne-Sophie RIO, SCHWARTZ Sandra.

Étaient absents excusés : Néant

Étaient absents non excusés : Néant

Mme Marie-Caroline DUMAS été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire,
Délibère comme suit :

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour qui comporte 6 points (point N°1),
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 30/10/2023 (point N°2)

**Point N°3 – Approbation des dossiers de candidatures adjudication de la chasse du
22/12/2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des avis émis par la Commission Consultative de chasse (4C) et constate qu'à ce jour l'ensemble des dossiers est complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les dossiers de candidatures pour l'adjudication du lot de chasse N°2, à savoir :

- Monsieur HUBSCH Jean-Philippe,
- Monsieur KIFFER Alain,
- Monsieur SCHOUTZ Stéphane.

Désignation d'un estimateur pour les dégâts de gibier rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Désigne Monsieur SCHWEITZER Didier, domicilié à HAGEN, en qualité d'estimateur pour les dégâts de gibier rouge pour la période de chasse 2024-2033.

Point N°4 - Devis nettoyage fossé à Haute-Rentgen

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du devis transmis par le GAEC du Vieux Pont, relatif au nettoyage du fossé situé à Haute-Rentgen, section 34 – parcelle 159. La parole est donnée à Monsieur Charles DELION qui souhaite apporter des précisions sur ce dossier.

Après réflexion, les conseillers municipaux souhaitent obtenir un devis plus détaillé.

Point N°5 – Point sur le P'tit Journal

Madame Marie-Caroline DUMAS chargée de l'élaboration du P'Tit Journal sollicite les conseillers qui auraient encore des articles à insérer, à le faire le plus rapidement possible afin qu'elle puisse le finaliser.

Point N°6 – Divers

Remboursement frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord pour rembourser la somme de 25.00 € à Monsieur OESTREICHER Jeannot qui a payé la facture Autosur (contrôle technique Basse-Ham) relative au contrôle anti-pollution du véhicule communal.

Décisions modificatives

Décision N°1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits suivants sur le budget de l'exercice 2023

Crédits à ouvrir :

Chapitre 65 – article 6553 : +1.400 €

Crédits à réduire :

Chapitre 012 – article 6450 : -1.400 €

Distribution des colis de Noël pour les anciens

Comme chaque année, des colis seront distribués par l'équipe municipale aux anciens de 65 ans et plus.

Fossé Route de HAGEN

Monsieur FEIPPEL Jean-Paul signale que suite aux travaux effectués par la CCCE sur la route de Hagen, les bas-côtés de la route ont été dégradés ce qui engendre également des désordres sur le fossé. Monsieur le Maire propose de contacter la CCCE afin que des travaux soient effectués dans les meilleurs délais pour rétablir l'écoulement normal de l'eau dans le fossé.

Mise en sécurité du trottoir Rue de la Tuilerie par la mise en place de potelets sur 2 zones identifiées avec la CCCE

Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal, Monsieur le Maire ayant rendez-vous sur place le 15 décembre prochain avec certains propriétaires concernés.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 15/12/2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La séance est levée à 19h35.

Basse-Rentgen, le 14/12/2023.

Le Maire
GONAND Eric

